

Infos Logement

L'ADIL toujours active dans les Bouches-du-Rhône

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement dont le rôle principal est le conseil en immobilier sera présente sur le salon.
L'ADIL est née d'une initiative

conjointe entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et l'État, représenté par la D.D.E. et la Préfecture.
Dûment agréée par le ministère du logement, sa

mission et ses conditions de fonctionnement sont prévues par le Code de la construction. Son assemblée générale réunit les principaux acteurs de l'immobilier régional. On peut citer : l'État et le Conseil Général naturellement mais également les collectivités locales, le 1% logement, les bailleurs sociaux, les banques, certaines associations d'usagers, C.A.F., la FNAIM, la chambre des propriétaires, la chambre des notaires, etc. Dotée de 8 salariés à temps complet dont une majorité de juristes de haut niveau, l'ADIL reçoit tous les jours particuliers ou professionnels de l'immobilier à Marseille (siège, 7, cours Jean-Ballard. Tél. 04.96.11.12.00), mais aussi à Aix-en-Provence, Arles, Aubagne et Salon-de-Provence.

dentialité. Elle offre : particulier, en un seul lieu liste (non exhaustive) réponses sur des questions relatives à l'habitat. ! les questions les plus rentes, on peut citer protection des occupants les relations propriétaires/locataires

cession à la propriété, la réglementation des professions immobilières, contrats de construction vente, les relations de voisinage, nisme, la copropriété immobilière, les diverses formes de financement, etc.


De par son expérience antérieure (dans d'autres départements) l'ADIL peut être considérée comme un véritable laboratoire du logement pratiques des professionnels et du comportement ménages.

À noter encore que chaque mois, l'Agence transmet l'ensemble de ses publications un bulletin d'informations générales et chaque trimestre elle publie une revue baptisée "Actualité".

Enfin, il est important de signaler qu'en moins d'un an, l'ADIL a déjà reçu près de 13 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône et que les demandes cessent de croître...

Au service du public et des pros.

L'ADIL est investie d'une mission de conseil sur toutes les questions liées au logement. Il s'agit en priorité de conseils juridiques financiers et fiscaux. Naturellement, l'intégralité de ces conseils est prodiguée gratuitement à titre individuel et dans le plus grand respect de la confi-



Vous cherchez à construire, acheter, louer, faire des travaux :

L'ADIL vous propose un conseil sur le logement :

- JURIDIQUE
- FINANCIER
- FISCAL

- GRATUIT
- NEUTRE
- PERSONNALISÉ

À L'ADIL, vous frappez à la bonne porte !

COMMENT CONTACTER L'ADIL ?

- Par téléphone : 04 96 11 12 00
- Visite à l'agence : 7, cours Jean-Ballard - 13001 Marseille avec ou sans rendez-vous selon l'urgence et la nature de la demande.
- Via Internet : contact@adil13.org

Horaires d'ouverture : l'ADIL est ouverte pendant l'heure du déjeuner.

**LUNDI : 12 H - 18 H - DU MARDI
AU JEUDI : 9 H - 18 H - VENDREDI : 9 H - 17 H**

● Des permanences de l'ADIL se tiennent à Aix-en-Provence, Arles, Aubagne et Salon-de-Provence

